

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail,
de la santé et des solidarités

ARRÊTÉ DU 29 FEVRIER 2024

portant nomination des membres de jury du concours réservé sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat hors classe au titre de l'année 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°94-1020 du 23 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-235 modifié du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2022 fixant les règles d'organisation générale du concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours réservé sur titres pour l'accès au corps des infirmiers de l'Etat hors classe.

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury du concours réservé sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat hors classe au titre de l'année 2024 est ainsi fixée :

Mme THIAIS Sylvie

Directrice des soins hors classe, conseillère pédagogique nationale à la Direction Générale de l'Offre de Soins du Ministère du travail, de la santé et des solidarités **Présidente** ;

M. CONCHES Pedro

Infirmier hors classe, à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté ;

Mme HUNAUT Elisabeth

Infirmière hors classe au Ministère de la justice.

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme THIAIS Sylvie, la présidence sera assurée par Mme HUNAUT Elisabeth.

Article 3

Ce concours est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 février 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,
Pour la ministre du travail, de la santé et des solidarités et par délégation :
La cheffe de la mission concours

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sandrine Eustache', written in a cursive style.

Sandrine EUSTACHE